

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU 15/10/2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E25000247 /38

La première vice-présidente du tribunal administratif

E- Décision désignation commission ou commissaire du 15/10/2025

CODE : 1

Vu enregistrée le 02/10/2025, la lettre par laquelle Monsieur le maire de la commune d'Amancy demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification numéro 1 du plan local d'urbanisme de la commune d'Amancy (Haute-Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2025 par lequel le président du tribunal a désigné Madame Magali SELLES, première vice-présidente, pour procéder aux désignations des commissaires enquêteurs ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur Vincent BIAYS est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Audrey KALCZYNSKI est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune d'Amancy, à Monsieur Vincent BIAYS et à Madame Audrey KALCZYNSKI.

Fait à Grenoble, le 15/10/2025

La première vice-présidente,

Magali SELLES